

SANTÉ

Un contrat pour améliorer la santé des habitants

ARDENNES THIÉRACHE La communauté de communes a signé son premier contrat local de santé, mardi, avec ses partenaires. Derrière ce terme pas clair se cache un panel d'actions destinées à améliorer la santé et les conditions de vie des habitants.

JULIEN LEPRIEUR

Il a été long à accoucher mais le document de 164 pages est bel et bien en forme. Mardi, il a été adoubié par les signatures de l'ensemble des partenaires, l'Agence régionale de santé, la Caisse primaire d'assurance maladie, la Caisse d'allocations familiales et la Région. Commencé le 28 janvier 2020, le contrat local de santé d'Ardenne Thiérache est né. « Ce document, c'est aussi un attrait pour les professionnels de santé », assure Miguel Leroy.

1 C'EST QUOI UN CONTRAT LOCAL DE SANTÉ ?

Le sigle CLS va aisément être employé pour parler d'un document détaillé et sur lequel les services d'Ardenne Thiérache ont bossé pendant quatre ans. « C'est un outil porté conjointement par l'Agence régionale de santé (ARS) et une collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations », résume ainsi l'ARS.

Concrètement, pendant plus d'un an, Ardenne Thiérache a réalisé des « diagnostics locaux de santé ». Et la collectivité, par le biais de Loïc Husson, le responsable du service cohésion sociale, en a tiré sept axes. Objectif : « réfléchir et construire par rapport à la réalité du territoire ». Un territoire au sein duquel 27 % des habitants du territoire auront plus de 60 ans d'ici quelques années.

2 MAIS À QUOI ÇA SERT ?

À travers cette signature, Ardenne Thiérache se fixe pour objectif de « favoriser l'attractivité du territoire en renforçant la démographie médicale ». « Nous ne sommes pas les plus malheureux en termes de nombre et d'âge des médecins mais il faut penser à long terme, justifie Miguel Leroy, le président de la collectivité. L'avantage du contrat local de santé est de parler prévention et vision à long terme. » Un CLS, c'est aussi l'occasion de « fédérer des acteurs autour d'objectifs communs de santé ». Loïc Husson sera le coordinateur et donc



La communauté de communes représentée par Miguel Leroy (deuxième en partant de la droite) et ses partenaires (Stéphane Trompat, directeur de la CPAM, Patricia Schneider, représentante de la Région, Mili Spahic, directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé, et Frédéric Jolion, président de la CAF) se sont réunis pour signer le premier local de santé, mardi, à Maubert-Fontaine. J.L.

l'interlocuteur pour les professionnels de santé. « S'il n'y a pas de contrat local de santé, certaines choses ne seraient pas mises en place », assure encore ce dernier. En plus d'être une carte de visite pour les professionnels de santé qui cherchent à s'implanter sur un territoire.

3 QUELLES SONT LES ACTIONS ENTREPRISES ?

Elles s'orienteront autour de sept axes. Parmi eux, l'offre et l'accès aux soins, la santé environnementale, l'accompagnement au vieillissement et à la perte d'autonomie, le renforcement des droits aux publics vulnérables, la prévention et le dépistage...

Dans les faits, certaines actions sont déjà entreprises par Ardenne Thiérache comme le sport santé, la tenue, l'année dernière, d'un forum seniors, l'aide à la rénovation énergétique... « Le sport santé, on

n'aurait jamais pu le mettre en place si on n'avait pas de structures labellisées », rappelle le président de la communauté de communes. « Ou l'instauration de la cantine à 1€ pour les écoliers du territoire. Aujourd'hui, 70 % des élèves mangent à 1€, chiffre Miguel Leroy. 90 % des familles du territoire sont éligibles à ce dispositif. Le CLS permettra aussi de lutter contre le non recours au droit. »

Autres exemples inscrits au sein du contrat local de santé : la tenue de

permanences de sages-femmes à Signy-le-Petit proposées par le Centre hospitalier intercommunal nord Ardenne, « un vrai plus pour les femmes du territoire », les consultations addictologie, violences conjugales ou la tenue d'ateliers numériques et la création d'un jardin partagé à la Maison de la Thiérache... « On veut aussi travailler sur le développement de la télémédecine ou encore faire venir un bureau mobile pour les adolescents », cite Loïc Husson.

4 COMMENT SAURA-T-ON SI LE CONTRAT SERA REMPLI ?

Parce qu'il y aura une évaluation. Un contrat local de santé est signé pour trois ans.

« Elle est programmée en 2027 », indique Miguel Leroy. « Il s'agit d'une politique publique. Des indicateurs de suivi vont être mis en place dans le temps. » Et les objectifs seront étudiés par l'ARS. « On est attentif à la bonne mise en œuvre de ce contrat. » ■

Ardenne Rives de Meuse va signer son deuxième CLS

La communauté de communes Ardenne Rives de Meuse a signé son premier local de santé fin 2015. C'était à l'Ehpad de Fumay. Quatre grands enjeux y étaient répertoriés pour favoriser l'accès aux soins, la lisibilité de l'offre locale, ou mieux anticiper le vieillissement et la perte d'autonomie de la population. Ce premier contrat, signé pour une durée de trois ans, s'est achevé fin 2018. Et c'est avec l'idée de « poursuivre le travail accompli » que le conseil commu-

taire début 2024 a approuvé le CLS deuxième du nom. Lequel devrait être signé « cet été », espérait Fabien Prignon, le vice-président à la santé, listant 28 fiches action.

Dans la Pointe, le premier CLS « a permis la création du guichet unique destiné aux professionnels de santé ». Il y a eu l'aide à l'installation des médecins, l'amélioration de la signalétique, la création de l'onglet santé sur le site de la communauté de communes...